



COMPTE RENDU DU CSAL du 5 décembre 2023

Un Comité Social d'Administration Local s'est tenu ce 5 décembre 2023.

Les points à l'ordre du jour :

- 1 – PV n°1 du CSAL du 14 septembre 2023 ;
- 2 – PV n°2 du CSAL du 14 septembre 2023 ;
- 3 – Mise en œuvre du SIP de demain ;
- 4 – Bilan du télétravail 2022 ;
- 5 – Point sur le Plan De Mobilité Employeur (PDME) cité administrative ;
- 6 – Plan de transition environnementale de la DDFiP ;
- 7 - Questions diverses.

I et II) Approbation des PV du 14 septembre 2023 :

Les observations concernant ces deux PV ayant été envoyées par mail, ils ont été approuvés.

III) Mise en œuvre du SIP de demain :

Le document de présentation du SIP de demain pour la Dordogne est une déclinaison, au niveau local, de la note nationale du 16/05/2023, dont les principaux objectifs sont relatés dans le COM 2023-2027.

L'échéance 2027 est de faire évoluer les SIP en tirant les conséquences des différentes réformes qui amènent à réorganiser les SIP autour des axes suivants :

- resserrer les missions de gestion autour de la lutte contre la fraude, le contentieux, le gracieux, les missions de recouvrement (avec le transfert du recouvrement forcé au PRS) ;
- renforcer la polyvalence des agents par le biais de formation et avec des nouveaux outils informatiques compétents pour suivre les relations avec l'utilisateur (SIP en ligne calqué sur le SIE en ligne, relation multicanal avec les usagers).

Les directeurs locaux ont toute latitude temporelle et de fonds pour sa mise en œuvre, tout dépendra des contraintes.

Au niveau local, un rétroplanning a été constitué autour d'actions prioritaires sur l'accueil, la gestion et l'organisation des nouveaux SIP.

Comme suit :

- décloisonnement des missions pour une meilleure polyvalence des agents ;
- évolution ergonomique des missions d'accueil ;
- répartition de la mission foncière entre le SDIF et les SIP: protocole et guide des questions déjà établis ;
- fusion des caisses avec un TPE dans chaque bureau d'accueil ;
- établissement d'un plan d'initiative local pour revenir sur le CSP d'initiative en parallèle avec le PCRП dans la répartition des listes date-mailing (la remise à niveau sera faite par le PCRП). Cette mission ne sera pas faite au détriment des missions d'accueil qui reste **LA** priorité et la lutte contre la fraude.

Cette déclinaison du SIP de demain a été présenté aux différents agents des SIP du département et pour certains d'entre eux il en ressort :

1. de l'anxiété sur leur avenir ;
2. d'être rassurés sur leur avenir avec la venue de ces nouvelles missions ;
3. d'être confortés dans leurs missions, c'est ce qu'ils font déjà.

Pour M. Bianchini, cette réforme se fera de façon progressive, il n'y a pas de précipitation.

Il ne peut pas y avoir de reconversion sans une formation de qualité.

Les gains de productivité avec les dernières réformes ne sont pas apparents, mais dès 2024, ces applicatifs produiront des gains de productivité qui n'entraîneront pas forcément de suppression d'emplois sur 2024 et 2025.

Ainsi, les SIP sont confortés dans leur existence.

Le standard d'ergonomie d'accueil sera expérimenté sur le SIP de Périgueux.

Puisque la note professionnalise l'accueil dans les SIP, nous avons questionné le DDFiP concernant la pérennisation de la Prime d'accueil à tous les agents des SIP qui font de l'accueil, ce à quoi il a répondu « qu'il n'y avait pas d'avancée de la part de la DG ».

En parlant de formation, nous avons demandé quels ont été les retours sur la formation des agents au foncier ?

M. Achaintre a affirmé que les agents étaient très satisfaits de la formation effectuée.

Nous nous sommes étonnés que le protocole et le guide élaborés pour cet accueil foncier ne nous soient pas présentés dans les documents de travail.

Ces documents seraient disponibles dans ULYSSE local.

Le directeur a ajouté que de la note du 16 mai, il n'avait pas repris le périmètre d'intervention en matière d'accueil qui doit être à minima équivalent à celui exercé dans les permanences des espaces France Service et en lieux tiers.

Ces compétences excédant celles exercées à la DGFIP, il préfère que les agents progressent dans la polyvalence interne sur l'assiette et le recouvrement amiable.

Le DDFiP a dit que cette réforme fait partie d'un état d'esprit des agents.

Ce rétroplanning était soumis au vote des OS, nous avons voté **CONTRE**.

IV) Bilan du télétravail 2022 :

49 % des agents du département ont au moins une demi-journée de télétravail par semaine.

En 2022, 22 agents étaient en télétravail sur prescription du médecin de prévention.

Aucun recours dans le département, aucun refus.

Lors d'un groupe de travail, nous avons souligné que toutes les demandes mêmes celles faisant l'objet d'un refus devaient être formulées dans SIRHIUS. Visiblement, ce n'est pas encore le cas.

La direction va faire un rappel aux agents et aux chefs de service pour que ceux-ci soient apparents.

Il est évident que le télétravail se pérennise dans notre administration.

V) Point sur le Plan De Mobilité Employeur (PDME) cité administrative :

Par courriel du 26 octobre 2023, les agents ont été informés de la démarche, de l'envoi d'un questionnaire pour réaliser un état des lieux de leurs habitudes de déplacements domicile-travail, des moyens de transports utilisés, de leurs contraintes et attentes.

Le message ajoutait qu'il était possible de répondre soit de manière totalement anonyme, soit en acceptant de communiquer son adresse courriel professionnelle pour bénéficier d'une étude personnalisée par nos partenaires SNCF TER NAQ et Périmouv' sur les solutions de déplacements alternatifs.

Le questionnaire a été transmis aux agents du bâtiment A via l'outil GEFIP et ouvert du 26 octobre au 7 novembre 2023.

Sur 251 agents concernés, 189 ont répondu, soit un taux de participation très satisfaisant de 75 %, dont 154 réponses complètes.

22 agents ont accepté de lever leur anonymat. Ils seront contactés par la SNCF et Périmouv' pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Cette enquête sera étendue aux agents du CDFiP de Bergerac afin de voir ce qui pourrait être mis en place.

VI) Plan de transition environnementale de la DDFiP :

Le plan à la DDFiP de la Dordogne repose sur :

- renforcer la mutualisation et la coordination avec les principaux acteurs du département : préfecture, communauté urbaine de Périgueux, Périmouv', le conseil départemental, la SNCF... ;
- renforcer l'implication de tous les acteurs de la DDFiP ;
- réaliser un plan de mobilité sur les 2 principaux sites de la DDFiP : Périgueux et Bergerac ;
- compter au moins 66 % de véhicules électriques dans le parc DDFiP et optimiser leur utilisation ;

- baisser la part de la voiture thermique dans les déplacements domicile-travail (bus, train, covoiturage, parking à vélos, casiers pour le cyclistes etc..) ;
- rationaliser les espaces de travail dans un souci de sobriété en mètres carrés et d'adaptation aux évolutions des modes de travail notamment sur Sarlat ;
- réduire la consommation énergétique et les émissions de GES du patrimoine DDFIP ;
- mettre en œuvre la circulaire sur la sobriété énergétique (réguler la température) ;
- raccordement aux RCU disponibles (déploiement des énergies renouvelables) ;
- diminuer la consommation d'eaux potables des sites de la DDFIP ;
- développer le tri sélectif et le recyclage des matériels obsolètes (retirer les poubelles individuelles) ;
- réduire les quantités de papier acheté et jeté (diminuer le nombre de mopieurs ; réflexion sur la dématérialisation, supprimer les éphémérides et agendas papiers ; supprimer le CGI papier, réduire le nombre de brochures papiers etc...).

Ce plan soumis au vote des OS, nous nous sommes abstenus, car ce plan est beaucoup trop ambitieux pour être mené à terme.

VII) Questions diverses :

Lors de nos visites de sites, nous avons été interpellés par la situation des auxiliaires qui acquièrent des connaissances lors de leurs vacations mais pour lesquels aucun CDD n'ait proposé car ils ne sont pas diplômés.

M. Deshayes nous a répondu que dans le cadre d'agents ayant acquis des compétences lors de leurs missions de vacations pouvaient postuler en tant que contractuel voir dans le cadre d'un pacte et qu'ils pouvaient se manifester.

Hormis celles posées lors du débat, nous n'avions plus d'autres questions.

Le DDFiP nous a appris que nous devrions avoir la suppression de 4 ETP pour l'année 2024.

La séance a été levée à 12h30

CHRISTINE DUVAL
titulaire
FRANCK SCOUARNEC
suppléant